

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL



**MINSTERE DES EAUX ET FORETS**

**14<sup>ème</sup> SESSION DU FORUM DES NATIONS UNIES  
POUR LES FORÊTS**

-----

**DECLARATION DE**

**MONSIEUR ALAIN RICHARD DONWAHI  
MINISTRE DES EAUX ET FORETS  
DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

*A vérifier au prononcé  
New York, le 06 mai 2019*

**Monsieur le Président ;**

**Mesdames et Messieurs les Ministres ;**

**Distingués Délégués ;**

**Monsieur le Président,**

Je voudrais avant tout, vous féliciter pour votre brillante élection à la présidence de la quatorzième session du Forum des Nations Unies sur les Forêts pour la conduite de nos travaux et vous assurer de la pleine collaboration de la Délégation de la Côte d'Ivoire.

Permettez-moi également de féliciter les membres de votre bureau et de remercier le Secrétariat du Forum pour la qualité des documents mis à la disposition des délégations.

La délégation de Côte d'Ivoire souscrit à la déclaration du Groupe des 77 et la Chine ainsi qu'à celle du Groupe africain.

**Monsieur le Président,**

C'est un honneur pour moi de prendre la parole à ce Forum Mondial sur les forêts. Aussi voudrais-je, à cette occasion, présenter brièvement les efforts déployés par la Côte d'Ivoire, pour d'une part, freiner la déforestation, la dégradation des forêts, et d'autre part, préserver les reliques de forêts, étendre les superficies forestières et les gérer de manière durable.

La mise en place d'une « **Politique Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts** » fait suite au constat d'échec de différents plans et programmes mis en œuvre pour soustraire les forêts des pressions anthropiques, des déséquilibres écologiques et à la perte continue de la couverture forestière qui est passée d'environ 16 millions d'hectares en 1900 à 3,4 millions d'hectares en 2015, soit 80% de perte.

La réduction significative de l'activité de transformation du bois due à l'amenuisement de la ressource forestière s'est accompagnée d'une diminution conséquente de l'offre d'emplois.

Ainsi, à l'achèvement du Plan de Développement Forestier 1988-2015, il est apparu nécessaire de renouveler la réflexion sur la gestion des ressources Forêt, Faune et Eau, sur la base d'une large concertation.

Les « Etats généraux de la forêt, de la faune et des ressources en eau », organisés en novembre 2015, ont conclu à la nécessité de bâtir un nouvel outil pour répondre adéquatement à la complexité des problèmes que connaît la gestion des forêts.

S'agissant du secteur de la forêt, la « **Politique Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts** », adoptée en mai 2018 par le Gouvernement ivoirien, s'articule autour de :

- (i) quatre (4) objectifs visant à préserver le rôle essentiel joué par les forêts au niveau environnemental, économique et social ;
- (ii) quatre (4) principes guidés par une meilleure compréhension des mécanismes en cause dans les échecs successifs et surtout, à une meilleure identification des pistes de solutions susceptibles d'inverser les tendances négatives enregistrées par le passé ; et
- (iii) six (06) grands axes définissant les principales orientations de mise en œuvre de la politique en accord avec les objectifs de développement durable.

La stratégie de mise en œuvre de cette politique, ainsi que son plan d'action pour la période 2019-2030, je voudrais le souligner, ont été élaborés et adoptés à travers un processus participatif et inclusif, regroupant les acteurs du secteur public et privé.

L'objectif de cette politique est de permettre à la Côte d'Ivoire de recouvrer au moins 20% de sa couverture forestière, soit 6 millions d'hectares au total à l'horizon 2045.

Le budget de mise en œuvre de cette politique est estimé à 1,2 milliard de dollars US, sur une période de 10 ans.

A cet effet, un nouveau Code Forestier adapté à cette politique, entériné par le Gouvernement, est soumis à l'Assemblée Nationale pour adoption dans les prochains jours.

Je voudrais saisir cette tribune pour remercier le Secrétariat du FNUF qui a répondu favorablement à la requête de la Côte d'Ivoire pour le renforcement des capacités du personnel dans la maîtrise des mécanismes de financement internationaux.

**Monsieur le Président,**

L'édition 2019 de la Journée Internationale des Forêts, portant sur le thème « Forêts et éducation », a été marquée par une série d'activités que j'ai moi-même conduites, notamment un planting d'arbres au jardin Botanique de Bingerville avec des élèves de plusieurs lycées de l'agglomération d'Abidjan.

Cette importante opération, en ce lieu particulier, qui a suscité l'engouement de ces lycéens. Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet du Ministère des Eaux et Forêts, intitulé « une école, 5 ha de forêt » qui vise à initier les jeunes dès leur bas âge, à la problématique environnementale.

**Monsieur le Président,**

Je voudrais me réjouir des avancées notables enregistrées par les Etats membres dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2030. Ma Délégation en appelle à la consolidation de ces politiques nationales par un renforcement de la coopération internationale.

Pour sa part, la Côte d'Ivoire fidèle au respect de ses engagements internationaux, continuera d'accentuer ses efforts avec l'appui de ses partenaires en vue de restaurer et de préserver le couvert forestier national.

**Je vous remercie pour votre aimable attention.**